

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
\*\*\*\*\*

**OBJET : Tarification des garderies périscolaires et de la cantine de la commune de Plateau d'Hauteville, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Séance du 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux Juillet à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique et postal le quinze juillet deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés) :** Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), Gérard CHAPUIS (pouvoir à Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à Joël BORGEOU),

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance :** Claire BILLON-BERTHET

**Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.**

Lors de la commission Education Jeunesse du 16 juillet 2020, Madame Claire BERTHET informe que le nouveau prestataire pour la fourniture de repas scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 est l'association Hauteville 3S. Le prix de repas conclu avec ce nouveau prestataire entraîne une révision des tarifs. La commission veut également harmoniser les tarifs de garderie entre les écoles.

Les membres de la commission proposent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- D'harmoniser les tarifs de la cantine et de passer le prix d'un repas à l'école Maternelle d'Hauteville à 4,00€/jour.
- D'augmenter le coût de garderie à l'école de Cormaranche de 0.15€/accueil/jour

Conformément à l'avis de la commission Education Jeunesse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 les tarifs de garderie et d'inter-cantine sur les 4 communes, comme suit :

	QF	Garderie	Inter-Cantine	Repas + Inter-Cantine
<b>Ecole CORMARANCHE-EN-BUGEY</b>	Néant	1,15 €/accueil/j	2,00€/accueil/j	4,35€ + 2,00€ = <b>6,35€</b>
<b>Ecole MATERNELLE HAUTEVILLE-LOMPNES</b>	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	4,00€ + 1,35€ = <b>5,35€</b>
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	4,00€ + 1,45€ = <b>5,45€</b>
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	4,00€ + 1,55€ = <b>5,55€</b>
	QF 4 > à 766 €	1,15€/accueil/j	1,65€/accueil/j	4,00€ + 1,65€ = <b>5,65€</b>
<b>Ecole ELEMENTAIRE HAUTEVILLE-LOMPNES</b>	QF 1 de 0 à 450 €	1,00€/accueil/j	1,35€/accueil/j	3,30€ * + 1,35€ = <b>4,65€</b>
	QF 2 de 451 à 660 €	1,05€/accueil/j	1,45€/accueil/j	3,30€ * + 1,45€ = <b>4,75€</b>
	QF 3 de 661 à 765 €	1,10€/accueil/j	1,55€/accueil/j	3,30€ * + 1,55€ = <b>4,85€</b>
	QF 4 > à 766 €	1,15€/accueil/j	1,65€/accueil/j	3,30€ * + 1,65€ = <b>4,95€</b>
* varie selon les délibérations du Conseil Départemental				
<b>Ecole THEZILLIEU</b>	QF 1 de 0 à 1 330€	2,00€/accueil/j	2,00€/accueil/j	4,35€ + 2,00€ = <b>6,35€</b>
		Avec un plafond de 4,00€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir		
	QF 2 > à 1 331€	2,20€/accueil/j	2,20€/accueil/j	4,35€ + 2,20€ = <b>6,55€</b>
		Avec un plafond de 4,40€/ jour pour l'utilisation sur la même journée de la garderie du matin + l'inter-cantine + la garderie du soir		

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés, 26 voix POUR, 2 voix CONTRE : Karine VANDERME et Corinne BOYER (pouvoir à Karine VANDERME), et 1 ABSTENTION : Alexandre LALLEMENT,**

- **RENOUVELLE** au Centre Social « Les 7 Lieux » de lui confier l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Élémentaire d'Hauteville-Lompnes et de l'école de Thézillieu,
- **POURSUIT** l'organisation de la Cantine et des garderies périscolaires de l'école Maternelle d'Hauteville-Lompnes et de l'école de Cormaranche-en-Bugey par les services communaux,
- **DECIDE** d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 les tarifs tels qu'exposés ci-dessus pour les garderies périscolaires, l'inter-cantine et la cantine des écoles d'Hauteville-Lompnes, Cormaranche-en-Bugey et Thézillieu.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200722-DE-2020-081-DE  
Date de télétransmission : 17/09/2020  
Date de réception préfecture : 17/09/2020